

Refuser la succession d'un de ces parents

Par CAU, le 20/06/2017 à 09:54

Bonjour

Ma mère est décédé, j'ai été contacté par un généalogiste pour la succession.

J' envisage de refuser cette succession, ou il y a surement mon père et ma sœur avec qui je n'ai pas de contact depuis plus 10 ans.

J'ai peu d'argent et en tous cas je n'en ai pas pour payer un généalogiste et un notaire.

J'aimerai savoir si en refusant la succession , je peu m'éviter en plus des conflits éventuel avec ma sœur , d'avoir à avancer de l'argent que je n'ai pas ? Et comment procédé ? [smile9]

Cordialement

Par youris, le 20/06/2017 à 10:14

bonjour,

vous pouvez renoncer à la succession de votre mère.

voir ci-dessous pour cette procédure:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199

salutations